



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, BURGNIARD Sandra, DONZEL Cédric, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – HOGBE-NLEND Frédéric, GRANTCOLA Lorena

Procurations :

M. FAVRE Daniel a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena

Secrétaire de séance : Monsieur BILLY Philippe

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	27
Présents	:	25	Contre	:	/
Votants	:	27	Abstention	:	/

5.3. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire,

EXPLIQUE que le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales.

PRECISE toutefois qu'un contrôle des décisions du Maire est effectué a posteriori. Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalable et s'assure de la régularité de la liste électorale.

INFORME que les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal (article R7 du code électoral).

DIT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. Les conseillers doivent être volontaires.

SOULIGNE que, dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (article L19 du code électoral) :

- De 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- De 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

PRECISE que le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

DIT qu'il s'agit ici de renouveler la commission pour la période 2026 – 2029.

.../...

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en mars 2026,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci doit désigner ses représentants (titulaires et suppléants),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations au titre de l'article L 2121-21 du CGCT.

PROCEDE à la nomination des représentants du Conseil Municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

DIT que sont élus à la commission de contrôle des listes électorales :

- Pour la liste majoritaire :

Titulaires	Suppléants
1. Philippe BILLY	1. Michel MOREAU
2. Catherine LANOVAZ	2. Laurence RASSAT
3. Sandra BURGNARD	3. Bertrand BOSCH

- Pour la liste minoritaire :

Titulaires	Suppléants
1. Hélène Leva	1. Laurence PILLONEL
2. Florence Pignier	2. Michel CAROBBIO

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 avril 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

30 AVR. 2026

30 AVR. 2026



Le secrétaire de séance – Philippe BILLY

